

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : 17 Votants : 19

Date de convocation : **07/07/2025**

Présents (17) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, MOTY Joël, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, PARIZIEN Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, ROUX Christian, BOISSEAU Patrick, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BEAU Anna, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (2) : BERTON Frédéric, PLOUCHARD Florence

Pouvoirs (2) : M. BERTON Frédéric à Mme CONTAMINE Noémie et Mme PLOUCHARD Florence à Mme LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 42/2025

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR VENTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Monique GRANET

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Le Conseil Municipal est invité à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire a pour projet de vendre les bâtiments du 66 avenue de la Gare et 2 place Irénée Mauget.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser le maire à vendre les bâtiments, lancer les procédures et signer tous les documents liés à la vente.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Jacques BLANCHET**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Chalais, Charente. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHALAIS' at the top and '(Charente)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Blanchet'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : 17 Votants : 19

Date de convocation : **07/07/2025**

Présents (17) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, MOTY Joël, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, PARIZIEN Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, ROUX Christian, BOISSEAU Patrick, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BEAU Anna, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (2) : BERTON Frédéric, PLOUCHARD Florence

Pouvoirs (2) : M. BERTON Frédéric à Mme CONTAMINE Noémie et Mme PLOUCHARD Florence à Mme LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 41/2025

OBJET : DSP- CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A L'APPEL D'OFFRE POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE BOIS

Le projet concernant le changement de la chaudière bois sur Saint-Christophe est lancé depuis janvier 2024 en accompagnement du CRER Assistant maître d'ouvrage et la société SOCOTEC le maître d'œuvre depuis le 18 février 2025.

Une consultation de marché public pour le choix d'entreprise pour les travaux a été faite du 17 juin au 7 juillet 2025.

Une seule candidature a été reçue pour le marché public, de l'entreprise CARRARA

L'analyse de l'offre a été réalisée et présentée le 11 juillet 2025, par la société SOCOTEC accompagnée du CRER et de la commission MAPA.

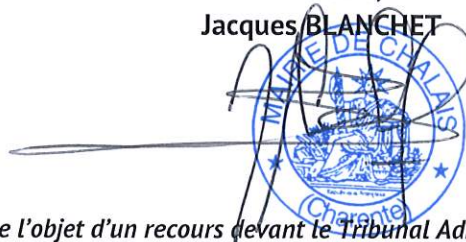
Suite à ses échanges, la commission MAPA a décidé d'accepter la candidature de l'entreprise CARRARA, 16300 BARBEZIEUX.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise CARRARA, de Barbezieux (16300)
- **AUTORISE** le Maire à valider et signer tous les documents nécessaires

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Jacques BLANCHET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : 17 Votants : 19

Date de convocation : **07/07/2025**

Présents (17) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, MOTY Joël, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, PARIZIEN Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, ROUX Christian, BOISSEAU Patrick, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BEAU Anna, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (2) : BERTON Frédéric, PLOUCHARD Florence

Pouvoirs (2) : M. BERTON Frédéric à Mme CONTAMINE Noémie et Mme PLOUCHARD Florence à Mme LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 40/2025

OBJET : COMPTABILITÉ - REMBOURSEMENT DE FACTURE AU MAIRE (ACHAT SUR INTERNET) DE 40 PORTES MANTEAUX POUR LE STADE DE FOOTBALL

Rapporteur : Monique GRANET

Considérant le fait que la commune, personne morale, n'est pas dotée de carte bancaire et ne peut régler ses achats que par mandat administratif.

Il est donc impossible d'envisager toutes sortes d'achats nécessaires sur internet et de ce fait, M. le Maire a fait une avance sur ses deniers personnels pour le compte de la collectivité : il s'agit de l'achat de 40 portes manteaux pour les vestiaires du football pour un montant de 182,40 € TTC.

A ce titre, il convient de rembourser M. le Maire d'un montant de la facture 182,40€ TTC.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

- **APPROUVE** le remboursement de la facture de M. le Maire du montant 182,40€ TTC.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Jacques BLANCHET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.